

Le certificat médical et le questionnaire de santé : les nouveautés pour la saison 2017-2018

Pour la première licence loisir ou compétition,

Obligation d'avoir un
certificat médical datant
de moins d'un an le jour
de l'inscription.

Pour le renouvellement de la licence loisir ou compétition,

Le renouvellement d'une licence est subordonné à la production d'un certificat médical tous les trois ans. Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif ou la sportive renseigne un questionnaire de santé et atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il ou elle est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

Ce processus est valable pour les licences loisirs ou compétition. Aucune distinction ne sera faite par activité, y compris pour l'alpinisme où seules des recommandations ont été établies pour les médecins (cf. certificat médical type ci-joint).

Concrètement...

A la rentrée, je remets à l'adhérent(e) :

- une fiche d'inscription contenant l'attestation de santé (cf. modèle ci-joint) ;
- le questionnaire de santé (Cerfa ci-joint);
- et la notice d'information d'assurance (dont l'accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance – bulletin n°1).



L'adhérent(e) complète chez lui ou chez elle le questionnaire de santé et le conserve.



Si toutes les réponses sont négatives, l'adhérent(e) complète l'attestation santé et la remets au club avec son inscription et le bulletin n°1 d'assurance dûment signé.

Si l'une des réponses est positive, l'adhérent(e) doit consulter son médecin traitant et remet un nouveau certificat médical au club avec son inscription et le bulletin n°1 d'assurance dûment signé.

Sur l'intranet fédéral dans l'espace gestion structure...

1^{ère} licence de l'adhérent(e)

Présentation du certificat médical au club.



Saisie de la nouvelle licence.

Obligation de renseigner le nom du médecin et de cocher loisir ou compétition.

Le club conserve le certificat médical.

Renouvellement de la licence de l'adhérent(e)

Le club a renseigné le certificat médical pour l'année 2016-2017.

NON

Le schéma 1^{ère} licence s'applique.

OUI

Le club procède au renouvellement de la licence, la date de saisie de l'année 2016-2017 est reprise automatiquement et est valable 3 ans.

Le licencié doit vous fournir **l'attestation de santé** indiquant avoir répondu au questionnaire de santé

CETTE ATTESTATION EST A CONSERVER.

Si le licencié fournit un nouveau certificat médical possibilité de cliquer sur « mise à jour » la date sera alors mise à jour pour 3 nouvelles années.

Au bout de 3 ans....

La date de saisie du certificat médical apparaît comme invalide.



Le schéma 1^{ère} licence s'applique.

🔗 Pour les clubs qui procèdent au renouvellement des licences via un fichier csv, la nouvelle documentation utilisateur est disponible dans l'espace gestion structure > onglet Licence > Licences via fichier csv.